

Bénédicte Sère

Jean-Marie Moeglin, *L'Intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale*

Genève, Droz, 2004, 362 p. (coll. « École pratique
des Hautes Études. Sciences historiques et
philologiques. V. Hautes études médiévales et
modernes »)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Bénédicte Sère, « Jean-Marie Moeglin, *L'Intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 130 | avril - juin 2005, document 130.20, mis en ligne le 02 décembre 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/2377>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://assr.revues.org/2377>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Bénédicte Sère

Jean-Marie Moeglin, *L'Intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale*

Genève, Droz, 2004, 362 p. (coll. « École pratique des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques. V. Hautes études médiévales et modernes »)

Pagination de l'édition papier : p. 113-202

- 1 Nodale dans les sociétés anciennes, la notion d'intercession attendait sa table ronde. De l'Antiquité chrétienne au XVII^e siècle, quinze historiens approchent les différents visages de l'intercession. Leurs études sont réunies par Jean-Marie Moeglin.
- 2 D'emblée, le vocabulaire de l'intercession s'avère inattendu. Les auteurs signalent la faible occurrence des termes *intercedere* ou *intercessor*. Il faut se tourner vers d'autres radicaux pour capter la chose : *interpellare*, *rogare pro*, *orare pro*, *interponere* ou encore *advocatus*, *portitor precum*, *interpres*, *adsertor*, *protector*, *interpellatio*, *suffragia*. Malgré la fluctuation sémantique, Barbara Faes de Mottoni esquisse une définition. Intercéder signifie intervenir en faveur de quelqu'un. D'où quelques caractéristiques : 1) l'intercession suppose la présence de trois personnes, celui auprès de qui on intercède, celui qui intercède et celui en faveur de qui on intercède ; 2) une relation de médiation instaurée par l'intercesseur avec ses référents ; 3) une requête ou demande de quelque chose non pas pour soi-même, mais pour quelqu'un d'autre. Surtout, l'intercession s'avère une pratique plus qu'une institution, et, partant, obéit à des principes, des rituels et des règles tacites de fonctionnement. Claude Gauvard suggère de lire l'intercession comme un « comportement » ; Jean-Marie Moeglin parle d'un « système de l'intercession ».
- 3 L'intercession semble, en effet, une pratique qui recoupe plusieurs champs. Pratique religieuse tout d'abord, elle est liée au culte des saints dont Yvette Duval pointe l'émergence au tournant des II^e et III^e siècles et retrace la mise en place officielle à partir du IV^e siècle. L'Église intègre cette forme de la piété typiquement chrétienne ; elle réfléchit sur la signification des reliques (corps, parties du corps ou reliques de contact au second degré) et canalise leur vénération en écartant les réactions superstitieuses. Saint Augustin, en effet, précise que le secours des saints est une aide et non une assurance de salut, que seules les prières touchent le saint et non le contact physique avec le cadavre ou la relique. Plus largement, l'intercession se décline autour de quatre types de relations qui unissent : les vivants entre eux ; les morts entre eux ; les vivants aux morts (prière en faveur des défunts) ; les morts aux vivants (culte des saints). Ainsi, l'intercession est tout aussi liée à la prière pour les défunts et Herbert Schneider étudie la place de la commémoration des morts dans la liturgie des synodes à l'époque du haut Moyen-Âge. À côté des aumônes et des jeûnes, il précise le rôle central de la messe pour les défunts, multiplié par les confraternités de prières. Les psalmodies aux intentions des défunts, notamment le psaume 129 – *De profundis* – et l'innovation liturgique de la *litanía* sont autant de prières d'intercession qui structurent le cadre cérémoniel des assemblées synodales. Pour le Moyen-Âge central, Nicole Bériou développe ce lien entre l'intercession et la prière pour les défunts, laquelle est qualifiée de « pratique sociale particulièrement visible et de plus en plus conquérante » qui peut prendre plusieurs formes : la prière universelle pendant la messe, les prières du prône (*oratio communis fidelium*), les litanies en faveur des trépassés et des âmes du Purgatoire, les invocations quotidiennes d'un saint à Prime... Aussi la fête de la Toussaint et le jour du 2 novembre, consacré à la commémoration des défunts, sont-ils les lieux de choix d'un enseignement sur l'intercession dans le cadre homilétique. Pour le Moyen-Âge tardif, Catherine Vincent parle d'une « insatiable quête d'intercession » qu'elle observe à travers les réseaux de solidarité de salut (confréries, chapellenies, fondations de

messes...) lesquels attestent d'un élargissement de la prière d'intercession. En effet, si les spécialistes de la prière restent des intercesseurs privilégiés (moines et moniales, mendiants, communautés canoniales, pauvres), la conviction s'impose que tout fidèle, quels que soient ses mérites, peut intercéder pour le salut de ses frères. Et l'auteur insiste sur la longue durée des pratiques de l'intercession qui pénètrent profondément le tissu quotidien des hommes et des femmes en cette fin de Moyen-Âge : vénération des tombeaux de saints et des collections de reliques, diffusion des images pour le culte de tel saint, commémoration au jour anniversaire, processions, pèlerinages, ex-voto, récitation organisée de prières pour le défunt, etc. Cette liste, Jean-Loup Lemaître l'illustre d'un exemple précis, la dévotion à saint Martial, premier saint du Limousin, à travers les récits de miracles de 1388. Il note l'attachement des fidèles pour leur saint, lequel leur apparaît souvent plus proche que Dieu lui-même.

4 Pour autant, l'intercession n'en est pas moins une « pratique sociale », comme l'indique le sous-titre du volume, voire une pratique sociopolitique au sein des relations horizontales. En effet, elle joue un rôle décisif dans la résolution des conflits et dans les négociations infrajudiciaires de paix. Parce qu'il jouit de la double confiance des parties, l'intercesseur est un chef de négociations dans les processus de réconciliation qu'étudie Henk Teunis à partir des récits de plaid, dans les pays de la Loire aux XI^e et XII^e siècles : l'« intercesseur de confiance » (*vertrauenswürdige Fürsprecher*) permet la réconciliation sans attenter aux dignités sociales et à l'honneur en jeu. Aussi comprend-on qu'il [soit] impossible de se passer des intercesseurs » dans ce contexte. Au Moyen-Âge classique, Hermann Kamp montre comment l'intercession est un moyen politique qui utilise les relations personnelles en vue de faire avancer les intérêts propres de l'intercesseur ; c'est une pratique courante acceptée par toute la classe politique. Pour le début du XIV^e siècle, Stéphane Péquinot rapproche les notions de médiation, d'arbitrage et d'intercession (*interponere partes suas*) en considérant le projet politique et diplomatique de Jacques II, roi d'Aragon, dont l'historien suit les complexes négociations en vue d'une alliance entre la cour de Naples et la cour de Majorque. Ultimement, les « bons offices » du roi médiateur ont pour objet de servir sa propre légitimité politique dans le royaume d'Aragon et d'accroître son honneur en cas d'aboutissement. À l'époque moderne, Lucien Bély relie l'intercession aux pratiques diplomatiques dont il a évoqué ailleurs « l'invention ». Il retrace les subtilités d'un cérémonial précis et les expériences nouvelles des ambassadeurs, notamment en dehors de l'Europe, entre la France et le Siam. Enfin, Albrecht Burkardt, en soulignant les réactions de l'Inquisition romaine contre les habitudes de recommandation, en reconstitue, en creux, les pratiques au XVII^e siècle. En matière juridique, la recommandation était monnaie courante dans une société où les relations personnelles (liens de sang et d'amitié, solidarités spirituelles, rapports de fidélité, systèmes de clientèle) dominaient. Un art des « lettres de recommandation » permet d'en saisir les stratégies argumentatives. Désormais, explique l'auteur, l'intercession qui joue des réseaux interpersonnels se voit interdite du fait qu'elle s'oppose aux procédures juridiques de l'État moderne et à son idée du bon fonctionnement de la justice.

5 Pratique religieuse et pratique sociopolitique, l'intercession a donc pour spécificité d'être un concept commun aux deux ordres de réalité qui structurent l'anthropologie des sociétés chrétiennes : l'ici-bas et l'au-delà. Elle régit autant les rapports entre le Ciel et la Terre qu'elle produit du lien social au sein de la communauté terrestre. Au fondement de cette double pertinence de l'intercession se dresse le dogme central de la Communion des Saints : le discours sur l'intercession s'appuie en effet sur l'image de l'Église comme corps mystique du Christ, constitué de parties distinctes et solidaires entre lesquelles des liens étroits sont tissés. Entre l'Église triomphante du ciel et l'Église militante de la terre, auxquelles se joint l'Église souffrante du Purgatoire, l'essentiel relève de la circulation de la charité et de l'échange mutuel de services et de grâces. L'efficacité des œuvres et des mérites d'une partie rejaillit sur les autres membres du corps. Les hommes de la terre sont les commémorés des saints. Mieux, ils en sont les amis et les frères. Nicole Bériou souligne en effet comment le lien d'amitié est choisi pour signifier cette relation de charité affectueuse qui soude les différentes parties de l'Église : intercesseurs par excellence, les saints sont à la fois les amis de Dieu et les amis des hommes. Au XIII^e siècle, les réflexions théologiques sur l'intercession portent

leur accent tantôt sur la charité du corps mystique, tantôt sur l'ordonnement hiérarchique de ce même corps. Barbare Faes de Mottoni montre en effet, la diversité d'approches entre le discours de Bonaventure et celui de saint Thomas sur l'intercession. Pour le franciscain, l'intercession est une médiation ascendante : les hommes prient l'Esprit saint qu'il vienne soutenir leurs requêtes ; ils prient les saints et comptent sur leurs mérites et leur charité. Pour le dominicain, l'intercession est une médiation descendante : l'Esprit saint intercède en rendant l'homme capable de s'adresser à Dieu par ses propres forces. En une tonalité néo-platonicienne, l'Aquinat affirme que les saints aident les hommes. Les prier, c'est respecter l'ordre hiérarchique du monde au sein duquel les réalités supérieures irradiant et élèvent les réalités inférieures.

- 6 « Autour d'une pratique sociale ». Le sous-titre du recueil semble donc légèrement inadéquat au regard des riches acquis qui précisent la notion au fil des quinze études. En réalité, il semblerait que deux approches dominantes se dessinent entre les historiens. Les spécialistes d'histoire religieuse tendent à insister sur l'acceptation de l'intercession comme pratique religieuse autonome, distincte des procédés qui se vivent socialement (clientélisme, réseaux de solidarités, etc.). L'intercession relève d'une « logique interne à la révélation », précise Catherine Vincent. Son vocabulaire renvoie à l'idéal apostolique plus qu'aux pratiques sociales. L'intercession n'est pas un simple décalque des réalités mondaines. La pertinence de la notion est inhérente et spécifique au christianisme. De la même manière, mais en sens inverse, Henk Teunis maintient tout aussi distinctement les deux sphères, la sphère religieuse et la sphère politique : l'intercession politique n'est pas, selon lui, un transfert du modèle de la pénitence et de l'intercession religieuse. Dans le même ordre d'idées, Yvette Duval conteste les interprétations trop sociologisantes de Peter Brown concernant le culte des saints : elle entend redonner à l'intercession sa dimension spirituelle en définissant l'Église comme la communauté des *membra Christi* et non pas seulement comme une institution sociale puissante. Nicole Bériou, enfin, pose les mêmes conclusions : les sermons sur la Toussaint n'ont pas un enjeu politique de légitimation des pouvoirs ; ils ont une visée uniquement pédagogique, ce qui ne les prive pas, pour autant, d'utiliser des métaphores de la vie sociale, comme celle de la cour du paradis.
- 7 Avec une autre sensibilité, les historiens qui abordent le phénomène sous un angle résolument anthropologique, parlent volontiers d'« une osmose entre le politique et le religieux ». Les glissements d'un terrain à l'autre sont épinglés : supplier, prier, « faire requête » sont des expressions qui s'appliquent à Dieu mais qui concernent également le roi au moment où se développe la royauté sacrée. À l'inverse, l'avocat ou le médecin, compris comme intercesseurs (D. Jacquart et Marylin Nicoud), viennent de la société civile pour envahir le domaine religieux. Ce qui unifie les deux champs, dans cette position épistémologique, c'est la notion de sacralité. « L'intercession touche au sacré », écrit Claude Gauvard. Appliquée au pouvoir sacré, l'intercession est l'autre nom de la médiation qui éduque à l'obéissance et écarte les risques de contact immédiat : obéissance aux corps intermédiaires de la hiérarchie cléricale pour parer aux déviances mystiques de ceux qui prétendent communiquer directement avec Dieu ; obéissance aux représentants et aux intermédiaires administratifs d'un roi sacré et donc, nécessairement, de plus en plus distant. En sollicitant la grâce, l'intercession permet non seulement au pouvoir d'exister mais elle en atténue surtout la tension. Elle s'avère le liant nécessaire pour un équilibre entre justice et miséricorde, *ira et gratia*. L'intercession donne au pouvoir la souplesse qui le rendra à la fois supportable et effectif. En définitive, la thématique de l'intercession repose, avec acuité, la question de l'articulation entre les deux ordres de réalité, l'ici-bas et l'au-delà, le sacré et le profane ; elle retrace la manière dont les sociétés anciennes déjà et l'historiographie actuelle encore pensent cette articulation.

Pour citer cet article

Référence électronique

Bénédicte Sère, « Jean-Marie Moeglin, *L'Intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 130 | avril - juin

2005, document 130.20, mis en ligne le 02 décembre 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/2377>

Référence papier

Bénédicte Sère, « Jean-Marie Moeglin, *L'Intercession du Moyen Âge à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale* », *Archives de sciences sociales des religions*, 130 | 2005, 113-202.

Droits d'auteur

© Archives de sciences sociales des religions
